

**Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Béatrix  
MRC de Matawinie**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 18 août 2025, à compter de 20:02 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

**Sont présents :**

**M. et Mmes :** Denis Ayotte : conseiller # 1  
Sylvie Roberge : conseillère # 2  
Roger Lasalle : conseiller # 3  
Édith Loyer : conseillère # 5  
Jean Grégoire : conseiller # 6

**Absent :** Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4

La directrice générale et greffière-trésorière adjointe Mme Marie-Ève Bureau agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1. Ouverture de la séance**

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 5 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

1. *Ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Période de questions sur l'ordre du jour*
4. *Administration*
- 4.1. *Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil*
- 4.2. *Autorisation pour aménagement d'un sentier entre l'école et le pavillon pour la sécurité des enfants*
- 4.3. *Le Magasin Rose – Autorisation de paiement pour revêtement de plancher de l'hôtel de ville – 19 043.08\$ tx inc.*
- 4.4. *Fenêtrage St-Ambroise – Octroi du mandat pour achat et installation des portes pour les bureaux de l'hôtel de ville – 22 908.77\$ tx inc.*
- 4.5. *Rival 3000 inc. – Autorisation de paiement pour la confection de la dalle et des trottoirs de béton pour la gloriette (PRIMA) – 8 934.65\$ tx inc.*
5. *Travaux publics*
- 5.1. *Autorisation pour mandater nos procureurs pour mise en demeure - Dossier #MD-C2025-01*
- 5.2. *Appel d'offres pour le déneigement des rues privées - Décision pour l'entretien du chemin Martin-Prévost et d'une partie de 3<sup>e</sup> St-Vincent*
- 5.3. *Octroi du mandat pour débroussaillage des chemins municipaux*
- 5.4. *Les entreprises Bourget – Autorisation de paiement pour épandage d'abat-poussière – 27 863.96\$ tx inc.*
- 5.5. *Centre du Ponceau Courval inc. – Autorisation de paiement pour achat de ponceaux (inventaire et rang Sainte-Agathe) - 15 464.14 tx inc.*
- 5.6. *Gestion S. Lavallée inc. – Autorisation de paiement pour fauchage des chemins municipaux – 10 445.48\$ tx inc.*
- 5.7. *Gestion S. Lavallée inc. – Autorisation de paiement pour fauchage fait au Lac Vallée – Prendre l'argent dans leur fonds d'entretien des chemins d'été – 840.75\$ tx inc.*
- 5.8. *Signé Lavallée inc. – Autorisation de paiement pour nivelage des chemins municipaux – 9 014.04\$ tx inc.*
- 5.9. *Signé Lavallée inc. - Autorisation de paiement pour travaux d'entretien de chemins au Lac Vallée – Prendre l'argent dans leur fonds d'entretien des chemins d'été – 14 678.85\$ tx inc.*
6. *Sécurité publique et civile*
- 6.1. *Mandat complémentaire - Création d'une régie incendie*
- 6.2. *Pompes et filtration Lanaudière inc. – Autorisation de paiement pour l'achat et l'installation de la pompe à la nouvelle caserne (PRACIM) – 20 374.13\$ tx inc.*
7. *Urbanisme et mise en valeur du territoire*
- 7.1. *Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées et des jeux d'eau – juillet 2025*

- 7.2. *Recyclage SGSF inc. – Autorisation de paiement pour conteneurs écocentre – 21 266.21\$ tx inc.*
- 8. *Culture et loisirs*
- 8.1. *Embauche de la directrice des loisirs, de la culture et des communications - #70-0062*
- 8.2. *Autorisation pour achat de tapis pour la pétanque*
- 8.3. *9239-2513 Québec inc (Clôture Jalbert) - Autorisation de paiement pour clôture du terrain de tennis – 27 134.10\$ tx inc. (FRR-2)*
- 8.4. *Indik inc. – Autorisation de paiement pour revêtement du terrain de tennis – 17 389.97\$ tx inc. (FRR-2)*
- 8.5. *Programme Horizon Canada – Autorisation pour dépôt d’une demande*
- 9. *Varia*
- 10. *Période de questions*
- 11. *Levée de la séance*

205-08-25

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter l’ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE**

3. **Période de questions sur l’ordre du jour**

4. **Administration**

4.1. **Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil**

**ATTENDU QUE** le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

206-08-25

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller Jean Grégoire, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois d’août 2025

**QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

**Liste des montants**

Chèques émis durant le mois	179 948.62 \$
Prélèvements automatiques	61 196.69 \$
Salaires	78 504.47 \$
Chèques à émettre	94 173.00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>413 822.78 \$</b>

**ADOPTÉE**

4.2. **Autorisation pour aménagement d’un sentier entre l’école et le pavillon pour la sécurité des enfants**

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain sur lequel le sentier est prévu appartient à la municipalité.

207-08-25

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser le projet d’aménagement d’un sentier à effectuer entre l’école et le pavillon pour améliorer la sécurité des enfants. Le revêtement sera en

poussière de pierre et 2 petits escaliers/descentes devront y être aménagés. Les frais seront assumés entièrement par la municipalité.

**ADOPTÉE**

**4.3. Le Magasin Rose – Autorisation de paiement pour revêtement de plancher de l'hôtel de ville – 19 043.08\$ tx inc.**

208-08-25

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Le Magasin Rose* représentant un montant de 19 043,08 \$ taxes incluses (référence facture 85497) pour la fourniture et l'installation de revêtement de plancher de l'hôtel de ville.

**ADOPTÉE**

**4.4. Fenêtrage St-Ambroise – Octroi du mandat pour achat et installation des portes pour les bureaux de l'hôtel de ville – 22 908.77\$ tx inc.**

209-08-25

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un mandat à l'entreprise *Fenêtrage St-Ambroise* pour voir à la fourniture et à l'installation de portes pour les bureaux de l'hôtel de ville, le tout tel que décrit à l'offre de services #58392-4 et datée du 18 juillet 2025, et ce, pour la somme de 22 908,77 \$ taxes et livraison incluses.

**ADOPTÉE**

**4.5. Rival 3000 inc. – Autorisation de paiement pour la confection de la dalle et des trottoirs de béton pour la gloriette (PRIMA) – 8 934.65\$ tx inc.**

210-08-25

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Rival 3000 inc.* représentant un montant de 8 934,65 \$ taxes incluses (référence facture 439) pour des travaux de confection de la dalle et des trottoirs de béton requis dans le projet de construction de la gloriette. Le tout est subventionné par le PRIMA.

**ADOPTÉE**

**5. Travaux publics**

**5.1. Autorisation pour mandater nos procureurs pour mise en demeure - Dossier #MD-C2025-01**

**CONSIDÉRANT** la présence d'un barrage de castor qui ne laisse pas bien circuler l'eau sur un cours d'eau situé sur le terrain appartenant à Jacques Lajeunesse & Karine Degrandpré ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces derniers ont refusé que la municipalité et son mandataire effectuent des travaux pour assurer un bon écoulement de l'eau à cet endroit ;

**CONSIDÉRANT QUE** de ce fait, il a été mentionné à M. Lajeunesse & à Mme Degrandpré qu'ils doivent assumer la responsabilité des lieux et qu'ils sont les seuls responsables pour voir au libre écoulement de l'eau à cet endroit advenant un sinistre ou une problématique quelconque;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'agir dans ce dossier et d'aviser M. Lajeunesse & Mme Degrandpré de leur responsabilité face à ce barrage par voie de mise en demeure.

211-08-25

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé pour agir dans ce dossier concernant le barrage situé sur l'immeuble de M. Lajeunesse et Mme Degrandpré en regard du dossier #MD-C2025-01.

**ADOPTÉE**

**5.2. Appel d'offres pour le déneigement des rues privées - Décision pour l'entretien du chemin Martin-Prévost et d'une partie de 3<sup>e</sup> St-Vincent**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de déneigement de « Chemin Martin-Prévost et d'une partie de 3<sup>e</sup> St-Vincent » s'est terminé à la fin de la saison 2024-2025 ainsi que le « déneigement du parc à bacs », en lien avec l'entretien du contrat précédemment cité;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le règlement #456-2008, le conseil n'a pas l'obligation d'assumer un entretien, même si une majorité de propriétaires ou d'occupants le réclament. Le conseil peut, notamment, mettre fin en tout temps à un contrat d'entretien estival ou hivernal.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité ne souhaite pas continuer la prise en charge dans ce secteur;

212-08-25

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne plus prendre en charge le contrat d'entretien hivernal pour le « chemin Martin-Prévost et d'une partie de 3<sup>e</sup> St-Vincent » et pour le « déneigement du parc à bacs ».

**QUE** ne soit pas inclus ces secteurs dans le prochain appel d'offres d'entretien des rues privés.

**ADOPTÉE**

**5.3. Octroi du mandat pour débroussaillage des chemins municipaux**

213-08-25

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un mandat à l'entreprise *Gestion SLavallée inc.* pour voir effectuer des travaux de débroussaillage des chemins municipaux, le tout tel que décrit à l'offre de services datée du 27 juin 2025.

**QU'**une somme de 20 000\$ soit allouée à ce projet.

**ADOPTÉE**

**5.4. Les entreprises Bourget – Autorisation de paiement pour épandage d'abat-poussière – 27 863.96\$ tx inc.**

214-08-25

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Les entreprises Bourget inc.* représentant un montant de 27 863,96 \$ taxes incluses (référence facture 29714) pour des travaux d'épandage d'abat-poussière sur nos chemins municipaux.

**ADOPTÉE**

**5.5. Centre du Ponceau Courval inc. – Autorisation de paiement pour achat de ponceaux (inventaire et rang Sainte-Agathe) - 15 464.14 tx inc.**

215-08-25

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Centre du Ponceau Courval inc.* représentant un montant de 15 464,14 \$ taxes incluses (référence facture #14779) pour la fourniture de ponceaux et de manchons pour les travaux sur le rang Sainte-Agathe et d'autres pour mettre en inventaire au garage municipal.

**ADOPTÉE**

**5.6. Gestion S. Lavallée inc. – Autorisation de paiement pour fauchage des chemins municipaux – 10 445.48\$ tx inc.**

216-08-25

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Gestion S. Lavallée inc.* représentant un montant de 10 445,48 \$ taxes incluses (référence facture datée du 7 août 2025) pour des travaux de fauchage de fossés aux abords de nos chemins municipaux.

**ADOPTÉE**

**5.7. Gestion S. Lavallée inc.– Autorisation de paiement pour fauchage fait au Lac Vallée – Prendre l'argent dans leur fonds d'entretien des chemins d'été – 840.75\$ tx inc.**

217-08-25

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Gestion S. Lavallée inc.* représentant un montant de 840,75 \$ taxes incluses (référence facture 104) pour des travaux de fauchage effectué au Lac Vallée. Le tout est financé par le fonds d'entretien des chemins d'été destiné au Lac Vallée.

**ADOPTÉE**

**5.8. Signé Lavallée inc. – Autorisation de paiement pour nivelage des chemins municipaux – 9 014.04\$ tx inc.**

218-08-25

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Signé Lavallée inc.* représentant un montant de 9 014,04 \$ taxes incluses (référence facture 1460) pour des travaux de nivelage des chemins municipaux.

**ADOPTÉE**

**5.9. Signé Lavallée inc. - Autorisation de paiement pour travaux d'entretien de chemins au Lac Vallée – Prendre l'argent dans leur fonds d'entretien des chemins d'été – 14 678.85\$ tx inc.**

219-08-25

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Sigé Lavallée inc.* représentant un montant de 14 678,85 \$ taxes incluses (référence facture 1468) pour des travaux d'entretien de chemins au Lac Vallée. Le tout est financé par le fonds d'entretien des chemins d'été destiné au Lac Vallée.

**ADOPTÉE**

**6. Sécurité publique et civile**

**6.1. Mandat complémentaire - Création d'une régie incendie**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Béatrix s'est engagée, par résolution, à participer au projet de mise en place d'une régie intermunicipale en SSI pour les municipalités de Saint-Côme, Saint-Damien, Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Béatrix, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Alphonse-Rodriguez

**ATTENDU QUE** suite aux résultats de l'étude, les municipalités de Sainte-Béatrix, Saint-Côme, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Damien, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Alphonse-Rodriguez souhaitent poursuivre la démarche concernant la mise sur pied d'une régie intermunicipale en sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** des données complémentaires sont requises pour la poursuite du dossier;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'octroyer un mandat complémentaire à l'étude d'opportunité concernant la création d'une régie incendie regroupant les municipalités de Sainte-Béatrix, Saint-Côme, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Damien, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Alphonse-Rodriguez à Raymond Chabot Grant Thornton et Cie s.e.n.c.r.l. sous forme de banque d'heures au montant maximal 15 000 \$, avant les taxes applicables;

**ATTENDU QUE** les coûts associés à cette étude seront répartis à parts égales entre les municipalités de Sainte-Béatrix, Saint-Côme, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Damien, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Alphonse-Rodriguez;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez a accepté d'être le porteur du dossier pour cette étape du projet;

220-08-25

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

**QUE** la municipalité de Sainte-Béatrix mandate la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez comme organisme responsable de ce mandat complémentaire;

**QUE** la municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à assumer sa partie des coûts pour la réalisation du mandat complémentaire;

**QUE** le maire ou en son absence, la mairesse suppléante, ainsi que la directrice générale ou en son absence, la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents afférents à ce dossier.

**ADOPTÉE**

**6.2. Pompes et filtration Lanaudière inc. – Autorisation de paiement pour l'achat et l'installation de la pompe à la nouvelle caserne (PRACIM) – 20 374.13\$ tx inc.**

221-08-25

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Pompes et filtration Lanaudière inc.* représentant un montant de 20 374,13 \$ taxes incluses (référence facture F-9933) pour l'achat et l'installation de la pompe à la nouvelle caserne. Le tout est subventionné par le PRACIM.

ADOPTÉE

7. **Urbanisme et mise en valeur du territoire**

7.1. **Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées et des jeux d'eau – juillet 2025**

Dépôt La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées et des jeux d'eau du mois de juillet 2025.

7.2. **Recyclage SGSF inc. – Autorisation de paiement pour conteneurs écocentre – 21 266,21\$ tx inc.**

222-08-25 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Recyclage SGSF inc.* représentant un montant de 21 266,21 \$ taxes incluses (référence factures M290, M292 et M294) pour leurs services de location de conteneurs à l'écocentre.

ADOPTÉE

8. **Culture et loisirs**

8.1. **Embauche de la directrice des loisirs, de la culture et des communications - #70-0062**

223-08-25 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de Mme Noémie Paré à titre de *Directrice des loisirs, de la culture et des communications effectives* à compter du 11 août 2025.

ADOPTÉE

8.2. **Autorisation pour achat de tapis pour la pétanque**

224-08-25 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de tapis pour la pétanque au montant de 862,31\$ taxes incluses chez *Tapis Gagnon inc.* (référence facture #163987).

ADOPTÉE

8.3. **9239-2513 Québec inc (Clôture Jalbert) - Autorisation de paiement pour clôture du terrain de tennis – 27 134,10\$ tx inc. (FRR-2)**

225-08-25 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à *Clôture Jalbert* représentant un montant de 27 134,10 \$ taxes incluses (référence facture #22361-corr) pour l'achat et l'installation de la nouvelle clôture au terrain de tennis. Le tout est subventionné par le FRR volet 2.

ADOPTÉE

8.4. **Indik inc. – Autorisation de paiement pour revêtement du terrain de tennis – 17 389,97\$ tx inc. (FRR-2)**

226-08-25 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers

présents d'autoriser le paiement à *Indik inc.* représentant un montant de 17 389,97 \$ taxes incluses (référence facture #7524) pour l'achat et l'installation du revêtement de sol en acrylique au terrain de tennis. Le tout est subventionné par le FRR volet 2.

**ADOPTÉE**

**8.5. Programme Horizon Canada – Autorisation pour dépôt d'une demande**

**CONSIDÉRANT QU'**une subvention d'un maximum de 25 000\$ peut être obtenue dans le cadre du Programme Horizon Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** l'OSBL *Le Bel Âge* a un projet de remplacement des tables et chaises de la l'hôtel de ville pour du mobilier plus léger et plus pratique (incluant des "racks");

**CONSIDÉRANT QUE** les tables existantes pourraient être utilisées ailleurs.

227-08-25

**SUR PROPOSITION** du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le *Programme Horizon Canada* pour le projet de remplacement de tables et de chaises de l'hôtel de ville.

**ADOPTÉE**

**9. Varia**

- *M. Roger Lasalle invite les gens à venir au spectacle Harmonie le 28 septembre prochain et à la première partie de Julie Pilon.*
- *M. Jean Grégoire invite les gens à aller à l'épluchette de blé d'indes organisé par le Lac Vallée samedi prochain.*

**10. Période de questions**

Le maire répond aux questions des citoyens.

**11. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé.

228-08-25

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h12.

**ADOPTÉE**

Je, Daniel Arbour, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

**Daniel Arbour**  
Maire

---

**Marie-Ève Bureau**  
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe